



Le collectif

SOS Loue et Rivières Comtoises

Maison de l'Environnement

7, rue Voirin

25000 Besançon

www.soslrc.com

info@soslrc.com

**Monsieur le Président de la Commission
Européenne de l'Environnement**

Rue de la Loi / Wetstraat 200

1049 Brussels

BELGIUM

Besançon, le 1er Décembre 2020

Monsieur le Président,

Vous voudrez bien trouver ci-joint copie du courrier que nous avons adressé au représentant de l'Etat français sur le bassin Rhône-Méditerranée, dont les rivières de notre région font partie.

Ce courrier démontre incontestablement de graves incohérences dans la prise en compte des éléments biologiques de l'ANNEXE V de la D.C.E., pour l'évaluation de l'ÉTAT des masses d'eau de surface.

Cette démonstration repose, comme vous le verrez, sur des études officielles successives diligentées sur nos rivières karstiques salmonicoles du sous bassin du DOUBS, suite à la plainte déjà instruite par votre commission. (CHAP 2011/429) ...

... Et cette situation est emblématique de ce que nos correspondants constatent sur de nombreuses rivières françaises.

Ce courrier démontre également, grâce à ces mêmes études, que ce bassin karstique, particulièrement sensible aux excès de nutriments, même faibles, doit être classé en ZONE VULNÉRABLE au titre de la directive NITRATES, pour l'eutrophisation de ses rivières.

Ce classement n'est toujours pas effectif sur nos bassins, alors qu'il va dans le sens des conclusions du 26/04/2012, que vous aviez données à notre plainte (et que nous rappelons dans ce courrier).

Il va aussi dans le sens des dernières demandes du comité permanent du Conseil de l'Europe (du 28/11/2018) qui réclame :

"la création d'une carte des zones sensibles du bassin hydrogéologique du DOUBS, pour contrôler et réduire les pollutions dues à l'agriculture, face à la situation désastreuse de l'apron",.... qui est bien symbolique de la dégradation des rivières de ce bassin.

D'une façon plus générale, nous constatons que l'eutrophisation des eaux douces de surface pour le classement en ZONE VULNÉRABLE NITRATES est rarement pris en compte par l'État français, qui semble chercher à contourner l'existence et les conséquences de ces graves déséquilibres.

Comme pour les indicateurs biologiques dans l'attribution de l'état des masses d'eau, l'État français se montre peu enclin à se voir imposer des objectifs de résultat basés, non pas sur des chiffres, mais sur des critères relevant du fonctionnement du vivant.

Ainsi, le classement en "BON ÉTAT" de nos rivières karstiques du DOUBS (alors que toutes les études officielles démontrent l'inverse) et l'absence de classement en Zone Vulnérable nitrates de ce même bassin (alors que l'eutrophisation due aux nitrates agricoles est prouvée), relèvent, pour nous, de la même logique.

En vous remerciant de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ce courrier, et des suites que vous y donnerez, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le collectif SOS Loue et Rivières Comtoises,



Collectif
SOS Loue
et Rivières Comtoises

Marc Goux
Co-animateur



FNE
Bourgogne Franche Comté

Hervé Bellimaz
Président



FNE 25-90

Gilles Benest
Vice-Président



Association Nationale de
Protection des Eaux et
Rivières -
Truite-Ombre-Saumon

Jean-Michel Ferry
Président

NB : ci-joint, copie de notre lettre à Madame la Ministre de la transition écologique